



Bulletin Officiel

N° 5986 Vendredi 22 Novembre 2019

www.cmf.tn — 24^{ème} Année — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BNA 2019-1

2-5

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

STB 2019-1

6-15

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

BTE 2019-1

16-21

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

STEG INTERNATIONAL SERVICES

22-23

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

24-25

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2019

- SICAV AMEN
- CAP OBLIG SICAV
- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

ANNEXE III

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2019

- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- CAPITALEASE SEED FUND

AVIS DES SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne



البنك الوطني الفلاحي
Banque Nationale Agricole

*Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées*

Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 - Tunis

Identifiant unique : 123L

Tél : 71 831 000

Fax : 71 830 152

Emission d'un Emprunt Obligataire
« BNA 2019-1 »
de 50 000 000 DT
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Nationale Agricole -BNA- réunie le **29/04/2019** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **28/08/2019** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,5% et/ou TMM + 2,3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11% et/ou TMM + 2,8%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ **Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « BNA 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **04/11/2019** auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **10/01/2020**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 50 millions de dinars est intégralement souscrit.

- Suite -

En cas d'un placement d'un montant inférieur à 50 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **But de l'émission**

L'émission de cet emprunt vient compléter les émissions précédentes ainsi que l'opération d'augmentation de capital et s'inscrit dans le cadre de la consolidation des assises financières de la banque et la préservation de ses ratios réglementaires.

1. Caractéristiques des titres émis

➤ **Dénomination de l'emprunt : « BNA 2019-1 »**

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/01/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **10/01/2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

➤ **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

→ **Catégorie A :** d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,5% et/ou TMM + 2,3% ;

→ **Catégorie B :** d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11% et/ou TMM + 2,8% ;

- Suite -

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 10,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,3%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 11% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,8%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

➤ **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Janvier** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/01/2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/01/2021** pour la catégorie A et le **10/01/2023** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,5%** l'an pour la catégorie A et **11%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des **12** derniers mois arrêtée au mois d'octobre 2019, qui est égale à **7,643%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,943%** pour la catégorie A et de **10,443%** pour la catégorie B.

- Suite -

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,3% pour la catégorie A et de 2,8% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « BNA 2019-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à 2,646 années et de 4,037 années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Garantie :** Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BNA 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Emprunt Obligataire subordonné STB 2019-1 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le 28 juillet 2016 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de 212 Millions de dinars.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le 13 juin 2019 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune et a fixé les conditions de la première tranche comme suit :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+2,30% ;
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 10,70% et/ou TMM+2,50% ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+2,80%.
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux fixe de 11,50%.
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,50%.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le 01/11/2019 et clôturées sans préavis au plus tard le 29/11/2019. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le 29/11/2019, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le 29/11/2019, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 16/12/2019 avec maintien de la date unique de jouissance **en intérêts**. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du 01/11/2019 aux guichets de la STB FINANCE intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

But de l'émission

La banque projette l'émission en 2019 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets interne de la banque.

Caractéristiques des titres émis

Nature, forme et délivrance des titres

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

- Suite -

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination** : «STB Subordonné 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Forme des titres** : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des titres en intérêts

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 29/11/2019, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le 29/11/2019 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,30%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **10,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.
-

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,80%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **280** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B, D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/11/2024** pour la catégorie A, B et E, le **29/11/2026** pour la catégorie C et D.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

PAIEMENT : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 Novembre** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie **A**, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29/11/2020**.

Pour la catégorie **B**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/11/2020** et le remboursement en capital aura lieu le **29/11/2024**.

Pour la catégorie **C**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/11/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29/11/2022**.

Pour la catégorie **D**, le premier paiement en intérêts aura lieu les **29/11/2020** et le premier remboursement total en capital aura lieu le **29/11/2026**.

Pour la catégorie **E**, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital aura lieu le **29/11/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL (TAUX FIXE)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,70%** l'an pour la catégorie B de **11,00%** l'an pour la catégorie C et **11,5%** pour les catégories D et E.

MARGE ACTUARIELLE (TAUX VARIABLE)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2019 à titre indicatif, qui est égale à **7,5058%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,8058%** pour la catégorie A, de **10,0058%** pour la catégorie B et de **10,3058%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,30%** pour la catégorie A, de **2,50%** pour la catégorie B et de **2,80%** pour la catégorie C et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

DUREE TOTALE, DUREE DE VIE MOYENNE ET DURATION DE L'EMPRUNT SUBORDONNE

- **Durée totale:** Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB Subordonné 2019-1» sont émises selon cinq catégories :
 - une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** ;
 - une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans In Fine** ;
 - une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans** dont deux années de grâce.
 - une catégorie D sur une durée de vie totale de **7 ans In Fine** ;
 - une catégorie E sur une durée de vie totale de **5 ans** Coupon unique ;
- **Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories B et C et E et de **7 ans** pour la catégorie D.
- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

- Suite -

catégorie A, de 4,122 années pour la catégorie B, de 4,037 années pour la catégorie C, de 5,170 années pour la catégorie D et de 5 années pour la catégorie E.

RANG DE LA CREANCE ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT A SON RANG

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18 Octobre 2019 sous le n°19-008 Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

GARANTIE : Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie

MODE DE PLACEMENT :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi karray El Menzah 4-1004 Tunis.

NOTATION : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DES PORTEURS DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des

- Suite -

des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

FISCALITE DES TITRES

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE PAR LA SOCIETE EMETTRICE POUR LA TENUE DE REGISTRE DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **STB Subordonné 2019-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

A fin Août 2019, il existe six emprunts obligataires émis par la STB dont 4 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et 2 sans recours à l'appel public à l'épargne émis en 2017 et 2018.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **STB FINANCE** » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **STB Subordonné 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

PRISE EN CHARGE DES OBLIGATIONS PAR TUNISIE CLEARING

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « STB Subordonné 2019-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **NATURE DU TITRE :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

- **QUALITE DE CREDIT DE L'EMETTEUR :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **LE MARCHE SECONDAIRE :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 18 Octobre 2019 sous le n°19-1031, du document de référence «STB 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 18 Octobre 2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2019.

La note d'opération et le document de référence « STB 2019 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE, Rue Hédi Nourra 1001 TUNIS, STB Finance-Intermédiaire en Bourse, Avenue Hedi Karray, Menzah IV, 1004 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Octobre 2019.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «BTE 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/04/2019** a autorisé l'émission par la banque d'un emprunt obligataire pour un montant de 50MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020, et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **16/05/2019** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50MD selon les fourchettes de taux suivantes :

Catégorie	Durée	Taux fixe	Taux variable
A	5 ans	10,75% - 11,5%	TMM + 2,5% - TMM + 3%
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11% - 11,75%	TMM + 2,75% - TMM + 3,35%

Le conseil d'administration a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **17/09/2019** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 30MD susceptible d'être porté à 50MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	11,00% et/ou TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,50% et/ou TMM + 3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 MD susceptible d'être porté à 50MD divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de 100 D de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **BTE 2019-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/10/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/01/2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000D) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/01/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **21/10/2019** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie. De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « **BTE 2019-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 D** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/01/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/01/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **275** points de base. **Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,25%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **325** points de base. **Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **10 Janvier** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/01/2021** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/01/2021** pour la catégorie A et le **10/01/2023** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Septembre 2019, qui est égale à **7,598%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,348%** pour la catégorie A et de **10,848%** pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** pour la catégorie A et de **3,25%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**BTE 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

Les obligations de la catégorie **A** sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Les obligations de la catégorie **B** sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie **A** et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à **2,632 années** et **4,003 années** pour les obligations de la catégorie **B**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

L'agence de notation Standard & Poors a confirmé en Octobre 2018 la note de la BTE de **B-/Stable/B**.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances portant gestion de l'année 2017, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**BTE 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITALAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Les titres de capital de la BTE sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe 4 emprunts obligataires émis par la BTE cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BTE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITALAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BTE 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BTE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BTE 2019-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « BTE 2019-1 » visée par le CMF en date du **03 octobre 2019** sous le **n°19/1030** et du document de référence « BTE 2019 » enregistré auprès du CMF en date du **03 octobre 2019** sous le **n°19-005**, des indicateurs d'activité de la BTE relatifs au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la BTE, 5bis, Rue Mohamed Badra – 1002 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2019 de l'émetteur seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

STEG International Services

Siège Social : Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046. Les Berges du Lac. Tunis

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 novembre 2019.

1^{ère} Résolution :

Prendre acte de la tenue tardive de l'assemblée.

2^{ème} Résolution :

Nommer :

- Monsieur Abderrahim TAAMALLAH en tant qu'Administrateur représentant la STEG en remplacement de Monsieur Ahmed LTIFI, pour le reste de son mandat soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.
- Madame Rim LAKHOUA en tant qu'Administrateur représentant la BTK pour un mandat de 3 ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

3^{ème} Résolution :

Renouveler les mandats de :

- M. Moncef HARRABI en tant qu'Administrateur permanent, représentant la STEG, de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur le résultat de l'exercice 2021
- M. Mohamed AMMAR en tant qu'Administrateur permanent représentant la STEG de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur le résultat de l'exercice 2021
- M. Adel BEN LASSOUED en tant qu'Administrateur permanent représentant la STEG de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur le résultat de l'exercice 2021
- M. Abderrahim TAAMALLAH en tant qu'Administrateur permanent représentant la STEG de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur le résultat de l'exercice 2021
- M. Mahmoud BEN SALAH en tant qu'Administrateur permanent représentant IDC de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur le résultat de l'exercice 2021
- M. Sadri BEN YOUSSEF en tant qu'Administrateur permanent, représentant STUDI, de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur le résultat de l'exercice 2021
- M. Karim GHARBI en tant qu'Administrateur permanent représentant SCET TUNISIE de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur le résultat de l'exercice 2021

- Suite -

4^{ème} Résolution :

Approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les Etats Financiers de l'exercice clos au 31/12/2018, dans leur intégralité sur la lumière du Rapport Général du Commissaire aux Comptes.

5^{ème} Résolution :

Approuver le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations réglementées régies par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, et les opérations et les conventions réglementées qui y sont mentionnées.

6^{ème} Résolution :

Conformément aux termes de l'article 32 des statuts de la Société et l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire est appelé à approuver, l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat bénéficiaire 2018	8 872 016 Dinars.
Résultat reporté	6 406 228 Dinars.
Résultat disponible	15 278 244 Dinars.
Réserves légales	763 912 Dinars.
Bénéfices distribuables	14 514 331 Dinars.
Dividendes à servir (un dividende par action fixé à 0,5 DT)	2 500 000 Dinars.
Report à nouveau après affectation du résultat	12 014 331 Dinars.

7^{ème} Résolution :

Donner quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de la société « STEG INTERNATIONAL SERVICES » et à sa Direction Générale au titre de la gestion de l'exercice 2018.

8^{ème} Résolution :

Fixer le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2018 à Cinq Mille Dinars (5 000 DT) Bruts par Administrateur.

9^{ème} Résolution :

Donner au représentant légal de la société ou à son mandataire tous pouvoirs pour effectuer tout dépôt et remplir toutes formalités de publicités légales et d'enregistrement se rapportant au présent procès-verbal ou à un extrait de ce dernier.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure		
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	187,600		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	128,025		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	108,120		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	113,569		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	112,195		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	107,947		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	108,690		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	44,823		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	30,220	31,238		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,597		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	120,862		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,156		
13 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	111,153		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,983		
15 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	155,318		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	11,078		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,733		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	60,641		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	128,534		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	111,337		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	134,520		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	502,016		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	128,431		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	134,416		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	129,803		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	111,683		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	106,864		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	175,935		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	96,303		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	117,524		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	166,512		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	142,853		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	104,992		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,135		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2074,775		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	127,356		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	164,010		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	200,900		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,752		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,786		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,458		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	75,998		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,174		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,218		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,167		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,140		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	120,778		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	131,720		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1128,354		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	12,003		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,185		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	91,774		
OPCVM DE DISTRIBUTION						
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende Date de paiement	Montant	VL au 31/12/2018	VL antérieure
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>						
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,439	109,064
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	103,334	102,536
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	105,807	105,637
56 ATTJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	103,871	104,121
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	105,896
58 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,002	107,976
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	105,608
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	102,748
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	104,049	103,177
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	106,536
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	108,518
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,732	105,483
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,336	104,401
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	104,299
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,041	104,633
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	103,954	103,857
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	23/05/19	4,756	104,881	105,245
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,127	106,036
71 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	103,956	104,071
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	103,658	103,384
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,318	106,396
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,125	102,862

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	104,453	104,464
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	104,660	104,993	105,010
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	105,717	105,957	105,973
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	110,237	109,940
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	58,822	58,816
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	94,378	94,064
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,253	18,258
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	297,819	298,080
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2484,413	2312,488	2312,592
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	74,392	74,175
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	56,993	56,971
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	111,443	111,423
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,641	11,396	11,387
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	14,496	13,206	13,170
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	15,960	15,947
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	13,706	13,688
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	158,189	152,965	152,586
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	8,871	8,821	8,814
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	125,596	112,924	112,095
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	86,775	86,688
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	89,910	89,715
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	100,297	97,954	98,153
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	95,968	95,807
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	97,714	93,764	93,445
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	9,879	9,856
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	94,211	94,032
105	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	151,221	151,295
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	111,307	105,869	105,262
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	112,317	113,995	114,288
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	119,799	119,728
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	195,219	194,459
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	181,056	180,735
111	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	160,865	160,661
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,781	23,669
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	147,140	146,854
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	139,377	139,280
115	TUNISIAN EQUITY FUND ***	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	9549,089	En liquidation	En liquidation
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1038,052	1033,622
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5956,682	5823,255	5784,131
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5259,834	5269,900	5267,738
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	91,894	90,904	90,445
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5058,269	5025,199
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,979	9,953
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	123,003	118,913	118,671
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 351,660	11 320,043

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote de la société «ELBENE INDUSTRIE SA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
17. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
18. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
19. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
20. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
49. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
50. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
51. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
52. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR "	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
53. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
54. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
55. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
56. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
57. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

58. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
59.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
60.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
61.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
62. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
63.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
64. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
65.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
66.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
67.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
68.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
69.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
70.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
73.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
74.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
81.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
82.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
83.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
84.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
85.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
86.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
87.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
88.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
89.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
90.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
91. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
92.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
93.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

95. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM-Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
33	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
41	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
42	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
47	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

53	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
57	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
9	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
44	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
45	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV AMEN

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société **SICAV AMEN** pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 septembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 53.784.813 DT et un résultat de la période de 1.705.186 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société **SICAV AMEN**, comprenant le bilan au 30 septembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société **SICAV AMEN** arrêtés au 30 septembre 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 septembre 2019 10,06% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 9,94% en deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 48.348.188 DT au 30 septembre 2019, et représente une quote-part de 89,89% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 9,89% au delà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

En outre, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par **Sicav Amen** et émises ou garanties par Amen Bank sous forme d'obligations s'élève, au 30 septembre 2019, à **5.612.599 DT**, représentant ainsi une quote-part de **10,44% de l'actif** de la société **Sicav Amen**, soit 0,44% au delà du seuil de 10% autorisé par l'**article 29 du code des organismes de placement collectif**.

Tunis, le 1er novembre 2019

Le Commissaire aux Comptes :
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING
Dorsaf LITAEM

BILAN

(Unité : en DT)

	Note	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018	
<u>ACTIF</u>					
AC1	<u>Portefeuille Titres</u>	4.1	<u>48 348 188,406</u>	<u>59 035 890,403</u>	<u>51 713 484,037</u>
a-	Action et valeurs assimilées		2 634 656,004	1 002 921,560	103 928,080
b-	Obligations et valeurs assimilées		45 713 532,402	58 032 968,843	51 609 555,957
AC2	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>5 410 430,019</u>	<u>14 337 258,941</u>	<u>6 353 153,413</u>
a-	Placements monétaires	4.2	0,000	0,000	0,000
b-	Disponibilités	4.3	5 410 430,019	14 337 258,941	6 353 153,413
AC4	<u>Autres actifs</u>	4.4	26 195,026	21 664,738	27 151,071
TOTAL ACTIF			53 784 813,451	73 394 814,082	58 093 788,521
<u>PASSIF</u>					
PA1	<u>Dettes sur Opérations de Pension livrée</u>	4.5	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
PA2	<u>Opérateurs créditeurs</u>	4.6	<u>184 548,140</u>	<u>97 908,918</u>	<u>232 845,105</u>
a-	Opérateurs créditeurs		184 548,140	97 908,918	232 845,105
PA3	<u>Autres créditeurs divers</u>	4.7	<u>70 299,977</u>	<u>82 866,723</u>	<u>86 748,690</u>
a-	Autres créditeurs divers		70 299,977	82 866,723	86 748,690
TOTAL PASSIF			254 848,117	180 775,641	319 593,795
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	<u>Capital</u>	4.8	49 417 204,205	67 916 113,842	55 300 757,825
CP2	<u>Sommes capitalisables</u>	4.9	<u>4 112 761,129</u>	<u>5 297 924,599</u>	<u>2 473 436,901</u>
a-	Sommes capitalisables des exercices antérieurs		2 221 804,568	2 822 387,983	0,000
b-	Sommes capitalisables de l'exercice en cours		1 890 956,561	2 475 536,616	2 473 436,901
ACTIF NET			53 529 965,334	73 214 038,441	57 774 194,726
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			53 784 813,451	73 394 814,082	58 093 788,521

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	4.10	<u>625 101,621</u>	<u>2 216 035,792</u>	<u>790 462,367</u>	<u>2 531 842,236</u>	<u>3 269 063,176</u>
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	4.11	<u>1 440,000</u>	<u>55 118,683</u>	<u>211 150,843</u>	<u>568 703,043</u>	<u>628 115,743</u>
Total des revenus des placements		<u>626 541,621</u>	<u>2 271 154,475</u>	<u>1 001 613,210</u>	<u>3 100 545,279</u>	<u>3 897 178,919</u>
CH 3 <u>Intérêts des mises en pension</u>	4.12	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	4.13	<u>-112 669,326</u>	<u>-349 780,324</u>	<u>-169 942,180</u>	<u>-482 272,672</u>	<u>-651 320,601</u>
Revenu net des placements		<u>513 872,295</u>	<u>1 921 374,151</u>	<u>831 671,030</u>	<u>2 618 272,607</u>	<u>3 245 858,318</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	4.14	<u>-20 458,751</u>	<u>-63 217,804</u>	<u>-30 447,719</u>	<u>-80 703,524</u>	<u>-103 934,873</u>
Résultat d'exploitation		<u>493 413,544</u>	<u>1 858 156,347</u>	<u>801 223,311</u>	<u>2 537 569,083</u>	<u>3 141 923,445</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>120 640,282</u>	<u>32 800,214</u>	<u>-108 100,662</u>	<u>-62 032,467</u>	<u>-668 486,544</u>
Sommes capitalisables de la période		<u>614 053,826</u>	<u>1 890 956,561</u>	<u>693 122,649</u>	<u>2 475 536,616</u>	<u>2 473 436,901</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>-120 640,282</u>	<u>-32 800,214</u>	<u>108 100,662</u>	<u>62 032,467</u>	<u>668 486,544</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>63 046,397</u>	<u>-11 200,204</u>	<u>36 340,908</u>	<u>29 870,331</u>	<u>80 022,591</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-8 379,533</u>	<u>-141 747,623</u>	<u>-46 686,007</u>	<u>-393 633,744</u>	<u>-440 366,703</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-20,034</u>	<u>-22,039</u>	<u>-2,424</u>	<u>-146,382</u>	<u>-155,145</u>
Résultat net de la période		<u>548 060,374</u>	<u>1 705 186,481</u>	<u>790 875,788</u>	<u>2 173 659,288</u>	<u>2 781 424,188</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
AN1 <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>548 060,374</u>	<u>1 705 186,481</u>	<u>790 875,788</u>	<u>2 173 659,288</u>	<u>2 781 424,188</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>493 413,544</u>	<u>1 858 156,347</u>	<u>801 223,311</u>	<u>2 537 569,083</u>	<u>3 141 923,445</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</u>	<u>63 046,397</u>	<u>-11 200,204</u>	<u>36 340,908</u>	<u>29 870,331</u>	<u>80 022,591</u>
c- <u>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres</u>	<u>-8 379,533</u>	<u>-141 747,623</u>	<u>-46 686,007</u>	<u>-393 633,744</u>	<u>-440 366,703</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-20,034</u>	<u>-22,039</u>	<u>-2,424</u>	<u>-146,382</u>	<u>-155,145</u>
AN3 <u>Transactions sur le capital</u>	<u>311 237,190</u>	<u>-5 949 415,873</u>	<u>-3 975 896,559</u>	<u>28 906 496,838</u>	<u>12 858 888,223</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>3 231 500,862</u>	<u>14 396 387,071</u>	<u>3 060 205,542</u>	<u>56 059 666,902</u>	<u>65 263 606,858</u>
<u>Capital</u>	<u>2 912 476,037</u>	<u>13 122 334,284</u>	<u>2 868 018,438</u>	<u>53 549 142,193</u>	<u>62 093 531,102</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>-250 809,149</u>	<u>113 539,097</u>	<u>-14 351,846</u>	<u>-42 627,758</u>	<u>-90 636,875</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>569 833,974</u>	<u>1 160 513,690</u>	<u>206 538,950</u>	<u>2 553 152,467</u>	<u>3 260 712,631</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>-2 920 263,672</u>	<u>-20 345 802,944</u>	<u>-7 036 102,101</u>	<u>-27 153 170,064</u>	<u>-52 404 718,635</u>
<u>Capital</u>	<u>-2 630 866,843</u>	<u>-18 551 747,021</u>	<u>-6 600 381,588</u>	<u>-25 746 073,926</u>	<u>-49 190 301,741</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>146 744,131</u>	<u>-414 710,114</u>	<u>32 916,707</u>	<u>58 536,377</u>	<u>181 265,490</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>-436 140,960</u>	<u>-1 379 345,809</u>	<u>-468 637,220</u>	<u>-1 465 632,515</u>	<u>-3 395 682,384</u>
Variation de l'actif net	<u>859 297,564</u>	<u>-4 244 229,392</u>	<u>-3 185 020,771</u>	<u>31 080 156,126</u>	<u>15 640 312,411</u>
AN4 <u>Actif net</u>					
a- <u>En début de période</u>	<u>52 670 667,770</u>	<u>57 774 194,726</u>	<u>76 399 059,212</u>	<u>42 133 882,315</u>	<u>42 133 882,315</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>53 529 965,334</u>	<u>53 529 965,334</u>	<u>73 214 038,441</u>	<u>73 214 038,441</u>	<u>57 774 194,726</u>
AN5 <u>Nombre d'actions</u>					
a- <u>En début de période</u>	<u>1 193 999</u>	<u>1 337 094</u>	<u>1 803 942</u>	<u>1 013 791</u>	<u>1 013 791</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>1 201 055</u>	<u>1 201 055</u>	<u>1 710 424</u>	<u>1 710 424</u>	<u>1 337 094</u>
Valeur liquidative	<u>44,569</u>	<u>44,569</u>	<u>42,804</u>	<u>42,804</u>	<u>43,208</u>
AN6 <u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>4,11%</u>	<u>4,21%</u>	<u>4,24%</u>	<u>4,00%</u>	<u>3,97%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2019

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE SICAV AMEN

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 Octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019.

La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-09-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeur assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions et valeurs assimilées	1	2 634 656,004
Obligations et Valeurs assimilés	2	45 713 532,402
Total		48 348 188,406

1- Actions et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/09/2019	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	25 833	2 636 099,198	2 634 656,004	4,92%
Total		2 636 099,198	2 634 656,004	4,92%

2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	28 916 679,359
Obligations (b)	16 796 853,043
Total	45 713 532,402

(a) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2019	En % de l'actif net
BTA12022020	3 525	3 507 022,500	3 605 181,678	6,73%
BTA15102020	5 000	5 000 000,000	5 211 561,644	9,74%
BTA10082022A	1 500	1 482 000,000	1 491 547,541	2,79%
BTA10082022	2 900	2 900 000,000	2 915 558,579	5,45%
BTA10042024	1 500	1 444 500,000	1 477 229,508	2,76%
BTA052022	5 000	4 997 000,000	5 109 344,262	9,54%
BTA13042028	4 000	3 750 000,000	3 850 444,800	7,19%
BTA13042028A	2 500	2 327 500,000	2 390 277,883	4,47%
BTA13042028B	2 000	1 861 200,000	1 911 422,382	3,57%
BTA13042028C	1 000	929 000,000	954 111,082	1,78%
Total		28 198 222,500	28 916 679,359	54,02%

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès de SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

	30/09/19	30/09/18
Montant	0,000	27 003,493

(b) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2019	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	10 000	600 000,000	630 560,000	1,18%	
ABSUB2016-11	5 000	300 000,000	315 280,000	0,59%	
AB 2009 CA	18 000	599 971,498	600 043,498	1,12%	
AB 2009 CB	13 000	433 319,248	433 402,448	0,81%	
AB 2010	2 000	79 998,001	80 447,601	0,15%	
AMEN BANK 2010 SUB1	80 000	3 199 760,000	3 217 744,000	6,01%	
AB 2012B	9 000	270 000,000	270 720,000	0,51%	
AB 2012B	2 141	64 230,000	64 401,280	0,12%	
ATB 2009 TB1	5 000	250 000,000	254 172,000	0,47%	
ATB 2009 TB1	10 000	500 000,000	508 344,000	0,95%	
ATL 2015-1	2 000	120 000,000	121 648,000	0,23%	
ATL 2016-1 C	3 000	240 000,000	243 902,400	0,46%	
ATL 2017-1	5 000	500 000,000	517 048,000	0,97%	
ATL 2018-1BB	5 000	400 000,000	406 416,000	0,76%	
ATL SUB2017	10 000	1 000 000,000	1 060 601,143	1,98%	
ATTI LESG 15-2A	4 000	160 000,000	167 561,600	0,31%	
ATTIJARI LEASING 2018	3 000	240 000,000	245 582,400	0,46%	
ATTILES2015A	7 000	140 000,000	143 768,800	0,27%	
ATTILES2016C	3 000	240 000,000	242 805,600	0,45%	
BH 2015AF	50 000	1 000 000,000	1 020 200,000	1,91%	
BTK 2009/B	30 000	300 000,000	311 640,000	0,58%	
CIL 2014/2	5 000	100 000,000	104 064,000	0,19%	
CIL 2015/2	4 000	160 000,000	169 014,400	0,32%	
CIL 2016/1	5 000	200 000,000	204 524,000	0,38%	
CIL 2017-1	5 000	300 000,000	304 784,000	0,57%	
HL 2015/01A	2 000	40 000,000	41 036,800	0,08%	
HL 2015/B	10 000	800 000,000	843 048,000	1,57%	
HL 2015-2B	10 000	800 000,000	825 672,000	1,54%	
HL 2015-2B	6 500	520 000,000	536 684,353	1,00%	
HL 2016-2	4 000	400 000,000	421 129,600	0,79%	
HL 2017-1	4 000	400 000,000	416 035,200	0,78%	
SERVICOM16 (1)	500	50 000,000	53 019,567	0,10%	
TLG 2017-1	3 500	350 000,000	356 921,600	0,67%	
ATTIJ LEASING 2017-1	3 000	240 000,000	251 536,800	0,47%	
TLG 2018-1	2 000	160 000,000	165 065,600	0,31%	
UIB 2012/1A	14 462	206 463,847	213 926,239	0,40%	
UIB 2012/1A2	50 800	724 611,200	750 824,000	1,40%	
UNIFAC2015A	2 800	112 000,000	115 987,200	0,22%	
UNIFAC2015B1	4 200	168 000,000	175 993,440	0,33%	
TOTAL	412 903	16 368 353,794	16 805 555,569	31,39%	
Décote sur Obligations Servicom2016			-8 702,526		
TOTAL NET		16 368 353,794	16 796 853,043	31,38%	

1) En raison des difficultés rencontrées par SERVITRA la filiale de SERVICOM spécialisée dans les Travaux publics et du non-paiement de l'échéance de février 2019, l'assemblée générale spéciale des détenteurs d'obligations a décidé dans sa réunion du 1^{er} octobre 2019 la restructuration de l'emprunt obligataire Servicom 2016 telle qu'elle a été proposée et approuvée par le conseil d'administration de la société Servicom dans sa réunion du 18 juillet 2019. Cette restructuration se traduit par la modification du taux de l'emprunt (Fixe 11,6% au lieu de 8,2% et variable TMM+4,6% au lieu de TMM+3%), le paiement partiel des intérêts échus le 12/12/2019 à cette même date et le report du reliquat des intérêts sur les échéances à venir à partir du 12/12/2020 et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de l'année 2020. Selon les résolutions de la même assemblée, Servicom SA affectera à Sicav Amen, en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1^{er} rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019. Les montants des intérêts non réglés à SICAV AMEN s'élèvent au 30 septembre 2019 à 3.703 Dinars, ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote.

4.2- Placements monétaires

Le solde de cette rubrique est nul au 30/09/2019.

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2019 à 5.410.430,019 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)		0,000	0,00%
Avoirs en banque		5 410 430,019	10,11%
TOTAL		5 410 430,019	10,11%

4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 30/09/2019 26.195,026 DT contre 21..664,738 DT au 30/09/2018. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018	Au 31/12/2018
Intérêts courus sur comptes rémunérés	8 316,726	9 736,788	15 223,121
RS sur obligations	17 878,300	11 927,950	11 927,950
Total	26 195,026	21 664,738	27 151,071

4.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 30/09/2019.

4.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018	Au 31/12/2018
Gestionnaire	8 283,024	11 221,066	9 637,431
Dépositaire	176 265,116	86 687,852	223 207,674
Total	184 548,140	97 908,918	232 845,105

4.7- Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers sont détaillés dans le tableau ci-après :

Désignation	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018	Au 31/12/2018
Etat	920,828	920,828	920,828
Retenue à la source	47 368,782	57 515,811	57 278,569
Jetons de présence	16 200,000	17 100,000	22 200,000
TCL	1 431,646	1 315,338	1 033,816
Contribution sociale de solidarité	0,000	0,000	200,000
CMF	4 378,721	6 014,746	5 115,477
Total	70 299,977	82 866,723	86 748,690

4.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 30/09/2019 s'élève à (4.244.229,392) dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital (5.883.553,620)

Variation de la part du revenu 1.639.324,228

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2018 (1)		55 300 757,825
Variation de la part du capital (2)		-5 883 553,620
Souscriptions	13 122 334,284	
Rachats	-18 551 747,021	
Frais de négociation de titres	-22,039	
VDE/titres.Etat	-1 400,000	
VDE / titres OPCVM	-1 443,194	
VDE / obligations	-6 105,200	
+/- V réalisée emp.société	-10,133	
+/- V réal/act.cote	1 559,650	
+/- V réal/titres Etat	-3 200,000	
+/- V réal/ titres OPCVM	-140 097,140	
+/- V report/act.cote	-1 601,650	
+/- V report/titres Etat	1 400,000	
+/- V report/titres OPCVM	-2 050,160	
Regu. Des sommes non cap.(souscription)	113 539,097	
Regu. Des sommes non cap.(rachat)	-414 710,114	
Capital au 30-09-2019 (1)+(2)		49 417 204,205

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2019 au 30/09/2019	du 01/01/2018 au 30/09/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	-251 632,333	1 149 552,419	533 516,791
Résultat d'exploitation	1 858 156,347	2 537 569,083	3 141 923,445
Régularisation du résultat d'exploitation	32 800,214	-62 032,467	-668 486,544
Total	1 639 324,228	3 625 089,035	3 006 953,692

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2018	410
Nombre d'actionnaires entrants	17
Nombre d'actionnaires sortants	-56
Nombre d'actionnaires au 30-06-2019	371

4.9- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Les sommes capitalisables se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018	Au 31/12/2018
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	2 221 804,568	2 822 387,983	0,000
Résultat d'exploitation	1 858 156,347	2 537 569,083	3 141 923,445
Régularisation du résultat d'exploitation	32 800,214	-62 032,467	-668 486,544
Total	4 112 761,129	5 297 924,599	2 473 436,901

4.10 Revenus du Portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Dividendes	0,000	273 024,254	0,000	379 954,385	379 954,385
Revenus des obligations	252 303,714	817 892,977	339 086,643	866 661,968	1 168 725,104
Revenus des BTA	372 797,907	1 125 118,561	451 375,724	1 285 225,883	1 720 383,687
Total	625 101,621	2 216 035,792	790 462,367	2 531 842,236	3 269 063,176

4.11- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Placements en compte courant à terme	0,000	0,000	89 328,021	296 629,545	332 582,086
Revenus des Certificats de dépôt	0,000	44 978,683	25 337,625	69 097,212	77 333,735
Revenus des Pensions livrées	0,000	0,000	79 509,627	170 963,428	170 963,428
Revenus du Compte rémunéré	1 440,000	10 140,000	16 975,570	32 012,858	47 236,494
Total	1 440,000	55 118,683	211 150,843	568 703,043	628 115,743

4.12- Intérêts des mises en pensions :

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Le solde de ce poste est nul au 30 septembre 2019, il en est de même pour le 30 juin 2018 et le 31 décembre 2018.

4.13- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018 ;
- La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente, constitué d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise. Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération de Amen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018, constitué d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	26 840,116	82 592,299	37 462,624	109 929,102	142 457,209
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	22 312,500	7 437,500	22 312,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	78 391,710	244 875,525	125 042,056	350 031,070	479 113,392
Total	112 669,326	349 780,324	169 942,180	482 272,672	651 320,601

4.14- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance du CMF	13 426,462	41 166,174	18 729,300	54 962,533	71 226,589
Sces bancaires et assimilés	68,804	657,531	727,860	2 272,066	2 317,316
TCL	1 863,485	5 194,099	2 890,559	7 178,523	8 800,566
Jetons de présence	5 100,000	16 200,000	8 100,000	16 290,402	21 390,402
Contribution sociale de solidarité	0,000	0,000	0,000	0,000	200,000
Total	20 458,751	63 217,804	30 447,719	80 703,524	103 934,873

CAP OBLIG SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

En notre qualité de commissaire aux comptes de «CAP OBLIG SICAV», et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de «CAP OBLIG SICAV», qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30 septembre 2019, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 21.003.979 DT, et un résultat net de la période du troisième trimestre 2019 s'élevant à 356.093 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « CAP OBLIG SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30septembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur les points suivants :
 - Au cours du troisième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en emprunts obligataires et parts des OPCVM à des taux en deça de la limite minimale de 50% de l'actif sans excéder 80%, fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 septembre 2019, ce taux est de l'ordre de 44,44%.
 - Au cours du troisième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 30% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 septembre 2019, ce taux est de l'ordre de 37,66%.
 - Au cours du troisième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme ainsi qu'en disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 50% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 septembre 2019, ce taux est de l'ordre de 55,56%.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 31 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRETE AU 30/09/2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres	4.1	9 351 840	15 427 386	13 725 005
AC1a Actions et valeurs assimilées		964 968	1 159 437	1 001 889
AC1b Obligations et valeurs assimilées		8 386 872	14 267 949	12 723 116
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		11 689 741	10 557 863	6 838 142
AC2a Placements monétaires	4.3	11 474 664	10 437 399	6 472 307
AC2b Disponibilités		215 077	120 464	365 835
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		21 041 581	25 985 249	20 563 147
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	4.5	16 069	19 702	16 198
PA2 Autres créditeurs divers	4.6	21 533	18 422	17 969
Total Passif		37 602	38 124	34 167
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	4.7	20 105 572	25 044 927	19 559 862
CP2 - Sommes distribuables		898 407	902 198	969 118
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		113	148	116
CP2b Sommes distribuables de la période		898 294	902 050	969 002
Actif Net		21 003 979	25 947 125	20 528 980
Total Passif et Actif Net		21 041 581	25 985 249	20 563 147

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2019 AU 30/09/2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Exercice Clos le 31/12/2018	
PR1	Revenus du portefeuille Titres	4.2	126 473	416 255	201 824	612 922	801 517
PR1a	Dividendes		-	-	-	-	-
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		126 473	416 255	201 824	612 922	801 517
PR2	Revenus des placements monétaires	4.4	274 492	630 095	220 670	523 782	701 011
Total Revenus des Placements			400 965	1 046 350	422 494	1 136 704	1 502 528
CH1	Charges de gestion des placements	4.8	(49 653)	(137 529)	(62 480)	(179 653)	(232 688)
Revenus Nets des Placements			351 312	908 821	360 014	957 051	1 269 840
CH2	Autres charges	4.9	(6 572)	(18 422)	(7 968)	(23 024)	(29 918)
Résultat d'Exploitation			344 740	890 399	352 046	934 027	1 239 922
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		(457)	7 895	(94 739)	(31 976)	(270 920)
Sommes distribuables de la Période			344 283	898 294	257 307	902 051	969 002
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		457	(7 895)	94 739	31 976	270 920
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		8 353	10 852	991	9 414	1 884
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		3 000	98 335	11 462	27 063	44 718
Résultat Net de la Période			356 093	999 586	364 499	970 504	1 286 524

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2019 AU 30/09/2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Exercice Clos le 31/12/2018
<u>Variation de l'actif net</u>					
AN1 -	<u>résultant des opérations d'exploitation</u>				
	356 093	999 586	364 499	970 504	1 286 524
AN1a -	344 740	890 399	352 046	934 027	1 239 922
AN1b -	8 353	10 852	991	9 414	1 884
AN1c -	3 000	98 335	11 462	27 063	44 718
AN2 -	<u>Distribution de dividendes</u>				
	-	(730 957)	-	(1 117 063)	(1 117 063)
AN3 -	<u>Transactions sur le capital</u>				
	662 459	206 370	(3 396 755)	1 789 578	(3 944 588)
AN3a	<u>Souscriptions</u>				
	6 307 785	31 152 787	7 456 248	35 378 341	42 740 310
CSS	6 074 021	30 059 045	7 234 583	34 029 838	41 091 073
RSND	34 015	135 894	8 539	24 340	35 431
S	199 749	957 848	213 126	1 324 163	1 613 806
RSD	199 749	957 848	213 126	1 324 163	1 613 806
AN3b	<u>Rachats</u>				
	(5 645 326)	(30 946 417)	(10 853 003)	(33 588 763)	(46 684 898)
CSR	(5 414 116)	(29 633 112)	(10 532 716)	(32 391 055)	(44 938 342)
RSND	(31 007)	(125 304)	(12 403)	(25 598)	(45 825)
R	(200 203)	(1 188 001)	(307 884)	(1 172 110)	(1 700 731)
RSD	(200 203)	(1 188 001)	(307 884)	(1 172 110)	(1 700 731)
<u>Variation de l'actif net</u>					
	1 018 552	474 999	(3 032 256)	1 643 019	(3 775 127)
AN4 -	<u>Actif net</u>				
AN4a	19 985 427	20 528 980	28 979 382	24 304 107	24 304 107
AN4b	21 003 979	21 003 979	25 947 126	25 947 126	20 528 980
AN5 -	<u>Nombre d'actions</u>				
AN5a	192 291	194 619	282 183	232 970	232 970
AN5b	198 857	198 857	249 306	249 306	194 619
<u>Valeur liquidative</u>					
	105,624	105,624	104,077	104,077	105,483
AN6 -	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>				
	6,45%	6,49%	5,33%	4,82%	4,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- ✓ Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- ✓ A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30 septembre 2019 de titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2019 à 9.351.840 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées		8 104 350	8 386 872	39,93%
Emprunts d'Etat		1 250 000	1 267 920	6,04%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 250 000	1 267 920	6,04%
Emprunts de sociétés		6 854 350	7 118 952	33,89%
ATB 2007/1	3 000	75 000	76 862	0,37%
ATL 2013/2	8 000	320 000	336 160	1,60%
ATL 2017/1	5 000	300 000	309 900	1,48%
Attijari Bank Sub 2015	5 000	200 000	210 900	1,00%
AttijariLease 2014	10 000	200 000	209 176	1,00%
BTE 2010/1	2 000	20 000	20 051	0,10%
BTE 2016	10 000	600 000	624 232	2,97%
BTK 2012/1	15 000	214 350	223 818	1,07%
CIL 2013/1	2 000	80 000	83 802	0,40%
CIL 2014/2	7 000	140 000	145 690	0,69%
CIL 2015/2	3 500	140 000	147 888	0,70%
CIL 2016/1	2 500	100 000	102 262	0,49%
CIL 2016/2	5 000	300 000	311 244	1,48%
HL 2014/1	15 000	300 000	316 896	1,51%
HL 2015/1	5 000	100 000	102 592	0,49%
HL 2017/3	3 500	280 000	292 175	1,39%
HL 2017/2	3 500	210 000	212 915	1,01%
HL SUB 2015/1	3 000	120 000	126 295	0,60%
HL 2015/2	4 000	160 000	165 002	0,79%
HL SUB 2018/1	3 500	280 000	287 445	1,37%
HL 2018/2	1 000	100 000	105 327	0,50%
MODERN LEASING 2012	5 000	100 000	103 204	0,49%
TL 2014/1	10 000	400 000	410 024	1,95%
TL 2018/1	3 500	280 000	287 151	1,37%
TL 2014/2	13 000	780 000	818 667	3,90%
TLF 2019-1	2 500	250 000	255 918	1,22%
TUN FACTOR 2014/1	15 000	300 000	312 948	1,49%
UIB SUB 2015	3 000	60 000	61 020	0,29%
UIB SUB 2016	5 000	300 000	313 040	1,49%
UIB 2009/1	2 500	125 000	126 214	0,60%
UIB 2011/1	1 000	20 000	20 134	0,10%
Titres OPCVM		952 233	964 968	4,59%
FCP SALAMETT CAP	58 561	952 233	964 968	4,59%
Total Portefeuille Titres		9 056 583	9 351 840	44,52%

Les titres ayant connu des mouvements au cours du troisième trimestre 2019 se présentent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-07-2019	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30-09-2019
Obligations et Valeurs assimilées	887 500	-	512 500	512 500	-	375 000
<i>Emprunts d'Etat</i>	-	-	-	-	-	-
Emprunts de Sociétés	887 500	-	512 500	512 500	-	375 000
HL 2017/2	280 000	-	70 000	70 000	-	210 000
CIL 2014/1	200 000	-	200 000	200 000	-	-
UIB 2009/1	137 500	-	12 500	12 500	-	125 000
AIL 2014/1	200 000	-	200 000	200 000	-	-
UIB 2011/1	30 000	-	10 000	10 000	-	20 000
BTE 2010/1	40 000	-	20 000	20 000	-	20 000
Titre des OPCVM	949 228	500 016	500 011	497 011	3 000	952 233
FCP SALAMETT CAP	949 228	500 016	500 011	497 011	3 000	952 233
Total	1 836 728	500 016	1 012 511	1 009 511	3 000	1 327 233

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 juillet 2019 au 30 septembre 2019 totalisent 126.473 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Obligations de Sociétés	110 457	346 204	160 443	483 577	630 791
Revenus des Emprunts d'Etat	16 016	70 051	41 381	129 345	170 726
Dividendes	-	-	-	-	-
Total	126 473	416 255	201 824	612 922	801 517

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élevaient au 30 septembre 2019 à 11.474.664 DT contre 6.472.307DT au 31 décembre 2018. Le détail des placements monétaires à la date du 30 septembre 2019 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif Net
Placements à Terme	3 500 000	3 551 456	16,91%
PLT 05/08/2019 ATB 3 mois à 11%	1 500 000	1 520 614	7,24%
PLT 30/07/2019 BTK 3 mois à 11,08%	1 000 000	1 015 300	4,83%
PLT 29/07/2019 BTK 6 mois à 11,08%	1 000 000	1 015 542	4,83%
Certificats de Dépôt	7 873 270	7 923 208	37,72%
CD_11%_24/09/2019 UNIF 70 jours	983 247	984 922	4,69%
CD_11%_11/09/2019 ML 90 jours	978 589	983 347	4,68%
CD_11,08%_17/09/2019 BTK 90 jours	1 467 656	1 472 687	7,01%
CD_11%_27/09/2019 ATB 10 jours	1 496 345	1 497 807	7,13%
CD_11%_16/07/2019 ML 90 jours	978 589	996 907	4,75%
CD_11%_26/08/2019 AIL 60 jours	985 597	994 239	4,73%
CD_11%_20/08/2019 AIL 70 jours	983 247	993 299	4,73%
Total	11 373 270	11 474 664	54,63%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élevaient à 274.492DT pour la période allant du 01 juillet 2019 au 30 septembre 2019 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du troisième trimestre 2019.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Placements à Terme	84 296	189 000	72 313	141 117	198 884
Revenus des Certificats de Dépôt	190 196	441 095	148 357	382 665	502 127
Total	274 492	630 095	220 670	523 782	701 011

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 16.069 DT au 30 septembre 2019 contre 16.198 DT au 31 décembre 2018.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2019	Valeur au 30/09/2018	Valeur au 31/12/2018
TCL à payer	317	358	298
Retenue à la Source	19 416	15 856	15 856
Redevance CMF	1 800	2 208	1 815
Total	21 533	18 422	17 969

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 juillet 2019 au 30 septembre 2019 s'élève à 1.018.552 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	674 266
Variation de la part Revenu	344 286
Variation de l'Actif Net	1 018 552

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2019 se détaillent comme suit :

	Capital au 30/06/2019	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/09/2019
Montant	19 325 890	6 074 021	(5 414 116)	19 985 795(*)
Nombre de titres	192 291	60 436	(53 870)	198 857
Nombre d'actionnaires	478	101	(61)	518

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2019. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2019 au 30-09-2019).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/09/2019
Capital sur la base part de capital de début de période	19 985 795
Variation des +/- values potentielles sur titres	10 852
+/- values réalisées sur cession de titres	98 335
Régul des sommes non distribuables de la période	10 590
Capital au 30.09.2019	20 105 572

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire	49 653	137 529	62 480	179 653	232 688
Total	49 653	137 529	62 480	179 653	232 688

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2019 s'élève à 49.653 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes est à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance CMF	5 563	15 409	6 889	20 128	26 071
TCL	1 008	2 813	1 079	2 896	3 846
Services Bancaires et assimilés	-	-	-	-	1
Autres impôts et taxes	-	200	-	-	-
Total	6 572	18 422	7 968	23 024	29 918

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société « **Millenium Obligataire SICAV** » au 30 septembre 2019, qui font apparaître un actif net de **2.346.652** dinars pour un capital de **2.293.638** dinars et une valeur liquidative égale à **102,689** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois,

- Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 30 septembre 2019 à **2.358.581** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **1.950.632** dinars, soit 82,70 % de valeurs mobilières et de **404.390** dinars soit 17,15 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 30 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 30/09/2019	AU 30/09/2018	AU 31/12/2018
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	1 746 109	4 098 101	3 979 902
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		100 826	-	-
b - Obligations et valeurs assimilées		1 645 283	4 098 101	3 979 902
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	608 913	998 791	43 983
a - Placements monétaires		204 523	-	-
b - Disponibilités		404 390	998 791	43 983
AC 4 - Autres actifs	4.1.5	3 559	20	20
a - Débiteurs divers		3 559	20	20
TOTAL ACTIF		2 358 581	5 096 912	4 023 905
<u>PASSIF</u>				
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.6	4 579	8 596	8 199
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.7	7 349	10 766	11 621
TOTAL PASSIF		11 928	19 362	19 821
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 – Capital	4.1.8	2 293 638	4 945 351	3 864 764
CP 2 - Sommes distribuables		53 014	132 199	139 321
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		17	4	3
b - Sommes distribuables de la période		52 997	132 195	139 318
ACTIF NET		2 346 652	5 077 550	4 004 085
ACTIF NET		2 358 581	5 096 912	4 023 905
TOTAL PASSIF ET		2 358 581	5 096 912	4 023 905

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019

(Unité : en D.T.)

		Période du 01/07/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
	Note					
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	16 158	75 813	50 134	160 779	209 680
a - Dividende		-	-	-	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 158	75 813	50 134	160 779	209 680
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	3 648	4 682	326	17 998	18 230
a - Intérêts sur comptes courants		593	1 204	326	972	1 204
b - Revenu des autres placements monétaires		3 055	3 478	-	17 026	17 026
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		19 806	80 495	50 460	178 777	227 910
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.3	(4 579)	(16 568)	(8 596)	(28 941)	(37 140)
REVENU NET DES PLACEMENTS		15 227	63 927	41 864	149 836	190 770
CH 3 Autres charges	4.2.4	(1 658)	(5 459)	(2 394)	(12 528)	(15 049)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 570	58 468	39 470	137 308	175 721
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		14 862	(5 471)	2 313	(5 113)	(36 403)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		28 431	52 997	41 783	132 195	139 318
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(14 862)	5 471	(2 313)	5 113	36 403
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		99	(2 095)	(555)	(875)	(2 862)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(150)	53 350	(2 477)	(6 661)	(8 647)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		490	(55 155)	1 922	5 785	5 785
Frais de négociation de titres		(241)	(290)	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		13 669	56 373	38 915	136 433	172 859

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019
(Unité : en D.T.)

	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	13 669	56 373	38 915	136 433	172 859
a - Résultat d'exploitation	13 570	58 468	39 470	137 308	175 721
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles./titres	(150)	53 350	(2 477)	(6 660)	(8 647)
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	490	(55 155)	1 922	5 785	5 785
d - Frais de négociation de titres	(241)	(290)	-	-	-
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	(67 745)	-	(145 408)	(145 408)
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	722 563	(1 646 061)	(131 491)	(1 272 565)	(2 382 456)
a - Souscriptions	793 316	2 165 943	1 144 294	3 254 962	4 022 609
- Capital	774 200	2 089 100	1 111 700	3 160 900	3 900 600
- Régularisation des sommes non distribuables	2 849	8 071	5 468	15 897	19 253
- Régularisation des sommes distribuables	16 267	68 772	27 126	78 165	102 756
b - Rachats	(70 755)	(3 811 004)	(1 275 785)	(4 527 527)	(6 405 065)
- Capital	(69 100)	(3 651 800)	(1 244 800)	(4 380 000)	(6 193 200)
- Régularisation des sommes non distribuables	(256)	(14 402)	(6 172)	(22 310)	(30 766)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 397)	(145 802)	(24 813)	(125 217)	(181 099)
VARIATION DE L'ACTIF NET	736 232	(1 657 433)	(92 576)	(1 281 540)	(2 355 005)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>					
a - en début de période	1 610 420	4 004 085	5 170 126	6 359 090	6 359 090
b - en fin de période	2 346 652	2 346 652	5 077 550	5 077 550	4 004 085
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</u>					
a - en début de période	15 801	38 479	50 545	61 405	61 405
b - en fin de période	22 852	22 852	49 214	49 214	38 479
VALEUR LIQUIDATIVE	102,689	102,689	103,173	103,173	104,059
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u>	0,76%	2,16%	0,87%	2,57%	3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2019 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les Bons du Trésor à court terme, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale-intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 1 746 109 dinars au 30 septembre 2019, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
Obligations		1 187 915	1 222 411	51,83%
BTK 2012-1 B	2 000	28 580	29 843	1,27%
BTK 2012-1 B	500	7 145	7 461	0,32%
BTK 2012-1 B	8 000	114 320	119 371	5,06%
BTK 2012-1 B	3 000	42 870	44 764	1,90%
EO ATB SUB 2017 CAT A	1 500	150 000	156 298	6,63%
EO ATB SUB 2017 CAT A	500	50 000	52 099	2,21%
EO ATL 2013-1	7 500	150 000	153 612	6,51%
EO ATL 2013-1	2 500	50 000	51 204	2,17%
EO HL 2015-02 B	1 750	140 000	144 492	6,13%
EO TUNISIE LEASING 2012-2 B	4 000	80 000	82 906	3,52%
EO UBCI 2013	2 500	50 000	50 914	2,16%
EO UBCI 2013	5 000	100 000	101 828	4,32%
EO UBCI 2013	2 500	50 000	50 914	2,16%
EO UIB 2009-1	3 500	175 000	176 704	7,49%
Bons du trésor assimilables		437 988	422 872	17,93%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	365 911	15,51%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	36 291	1,54%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	20 670	0,88%
Titres OPCVM		99 902	100 826	4,27%
AL HIFADH SICAV	982	99 902	100 826	4,27%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		1 725 805	1 746 109	74,03%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 608 913 dinars au 30 septembre 2019, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES		201 046	204 523	8,67%
BTCT 52S-05-05-2020_7,76%	215	201 046	204 523	8,67%
DISPONIBILITES		404 390	404 390	17,15%
TOTAL GÉNÉRAL		605 436	608 913	25,82%

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 septembre 2019, le ratio susvisé s'élève à 17,15%.

4.1.4 Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Septembre 2019 une valeur comptable de 1 950 632 DT, soit 82,70% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	BTCT		
ETAT		422 872		204 523	627 396	26,60%
BTK	201 439				201 439	8,54%
ATB	208 397				208 397	8,84%
ATL	204 816				204 816	8,68%
UBCI	203 656				203 656	8,63%
HL	144 492				144 492	6,13%
UIB	176 704				176 704	7,49%
TUNISIE LEASING	82 906				82 906	3,52%
AL HIFADH SICAV			100 826		100 826	4,27%
Total	1 222 411	422 872	100 826	204 523	1 950 632	82,70%

4.1.5. Autres actifs

Ce poste présente au 30 septembre 2019 un solde de 3 559 dinars contre 20 dinars au 30 septembre 2018 et se détaille comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	3 559	20	20
Total des autres actifs	3 559	20	20

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 30 septembre 2019 un solde de 4 579 dinars contre 8 596 dinars au 30 septembre 2018 et se détaille comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Dépositaire	1 800	1 800	1 800
Gestionnaire	2 779	6 796	6 399
Total des opérateurs créditeurs	4 579	8 596	8 199

4.1.7. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 30 septembre 2019 un solde de 7 349 dinars contre 10 766 dinars au 30 septembre 2018 et se détaille comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Impôts à payer	(119) *	66	30
Impôts à payer au titre de la contribution sociale de solidarité	-	-	200
Commissaire aux comptes	4 612	9 204	10 008
CMF (redevance & Publication)	2 154	1 450	1 331
Retenue à la source à payer	12	12	12
Charges à payer	690	34	40
Total	7 349	10 766	11 621

(*) Il s'agit d'un surplus de TCL déclaré par rapport au stock réel

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 septembre 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2018

Montant (en nominal)	3 847 900
Nombre de titres	38 479
Nombre d'actionnaires	437

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	2 089 100
Nombre de titres émis	20 891
Nombre d'actionnaires nouveaux	13

Rachats effectués

Montant (en nominal)	3 651 800
Nombre de titres rachetés	36 518
Nombre d'actionnaires sortant	92

Capital au 30 septembre 2019

Montant (en nominal)	2 285 200
Nombre de titres	22 852
Nombre d'actionnaires	358

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

–Capital en nominal au 30 septembre 2019	2 285 200
–Sommes non distribuables*	(8 426)
–Somme non distribuable des exercices antérieurs	16 864
Capital au 30 septembre 2019	2 293 638

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	53 350
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(55 155)
Frais de négociation de titres	(290)
Résultat non distribuable de la période :	(2 095)

Régularisation des S.N.D sur souscriptions	8 071
Régularisation des S.N.D sur rachats	(14 402)
Régularisation des S.N. D	(6 331)
Sommes non distribuables	(8 426)

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2019 au 30.09.2019 à 16 158 dinars contre 50 134 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	16 158	75 813	50 134	160 779	209 680
Total	16 158	75 813	50 134	160 779	209 680

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2019 au 30.09.2019 à 3 648 dinars contre 326 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Intérêts sur comptes courants	593	1 204	326	972	1 204
Revenus des autres placements monétaires	3 055	3 478	-	17 026	17 026
Total	3 648	4 682	326	17 998	18 230

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2019 au 30.09.2019 à 4 579 dinars contre 8 596 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	2 779	11 227	6 796	23 544	29 943
Rémunération du dépositaire	1 800	5 340	1 800	5 397	197
Total	4 579	16 568	8 596	28 941	37 140

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2019 au 30.09.2019 à 1 658 dinars contre 2 394 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Redevance CMF	467	1 887	1 142	3 957	5 032
Rémunération commissaire aux comptes	804	2 385	804	7 183	7 988
Publicité et publications	329	975	329	976	1 305
Agios, frais bancaires et autres charges	18	53	18	54	73
Impôts et taxes	40	160	101	357	452
Contribution sociale de solidarité	-	-	-	-	200
Total	1 658	5 460	2 394	12 528	15 049

5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la *Millenium Obligataire SICAV* est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la *Millenium Obligataire SICAV*, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.

Situation trimestrielle qui annule et remplace celle publiée au BO n° 5920 du 21 août 2019

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2019

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 JUIN 2019**

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société « **Millenium Obligataire SICAV** » au 30 juin 2019, qui font apparaître un actif net de **1.610.420** dinars pour un capital de **1.585.842** dinars et une valeur liquidative égale à **101,919** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 30 juin 2019 à **1.628.616** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **1.332.224** dinars, soit 81,80 % de valeurs mobilières et de **296.367** dinars soit 18,20 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 30 juillet 2019

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2019
(Unité : en dinars)

<u>ACTIF</u>	Note	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	1 130 756	4 146 993	3 979 902
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		49 926	-	-
b - Obligations et valeurs assimilées		1 080 830	4 146 993	3 979 902
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	497 835	1 042 565	43 983
a - Placements monétaires		201 468	-	-
b - Disponibilités		296 367	1 042 565	43 983
AC 4 - Autres actifs	4.1.5	24	20	20
a - Débiteurs divers		24	20	20
TOTAL ACTIF		1 628 616	5 189 578	4 023 905
 <u>PASSIF</u>				
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.6	4 644	9 448	8 199
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.7	13 552	10 004	11 621
TOTAL PASSIF		18 196	19 452	19 821
 <u>ACTIF NET</u>				
CP 1 – Capital	4.1.8	1 585 846	5 079 710	3 864 764
CP 2 - Sommes distribuables		24 574	90 416	139 321
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		9	4	3
b - Sommes distribuables de la période		24 565	90 412	139 318
ACTIF NET		1 610 420	5 170 126	4 004 085
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 628 616	5 189 578	4 023 905

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2019

(Unité : en dinars)

	Note	Période du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 Au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	18 435	59 655	52 948	110 645	209 680
a - Revenus des obligations et valeurs assimilées		18 435	59 655	52 948	110 645	209 680
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	793	1 034	4 342	17 672	18 230
a - Intérêts sur comptes courants		370	611	288	646	1 204
b - Revenu des autres placements monétaires		423	423	4 054	17 026	17 026
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		19 228	60 689	57 290	128 317	227 910
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.3	(4 644)	(11 988)	(9 448)	(20 345)	(37 140)
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 583	48 700	47 842	107 972	190 770
CH 3 Autres charges	4.2.4	(1 657)	(3 802)	(3 266)	(10 134)	(15 049)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 926	44 898	44 576	97 838	175 721
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(10 210)	(20 333)	(6 515)	(7 426)	(36 403)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 716	24 565	38 061	90 412	139 318
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		10 210	20 333	6 515	7 426	36 403
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(579)	(2 194)	(833)	(320)	(2 862)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(529)	53 500	(2 780)	(4 183)	(8 647)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0	(55 645)	1 947	3 863	5 785
Frais de négociation de titres		(49)	(49)	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		12 348	42 703	43 743	97 518	172 859

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2019

(Unité : en dinars)

	Période du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 Au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	12 348	42 703	43 743	97 518	172 859
a - Résultat d'exploitation	12 926	44 898	44 576	97 839	175 721
b - Variation des plus (ou moins) values portent./titres	(529)	53 500	(2 780)	(4 183)	(8 647)
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	-	(55 645)	1 947	3 863	5 785
d - Frais de négociation de titres	(49)	(49)	-	-	-
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(67 745)	(67 745)	(145 408)	(145 408)	(145 408)
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(1 017 808)	(2 368 623)	(832 359)	(1 141 074)	(2 382 456)
a - Souscriptions	477 871	1 372 626	1 492 662	2 110 668	4 022 609
- Capital	459 600	1 314 900	1 455 700	2 049 200	3 900 600
- Régularisation des sommes non distribuables	1 734	5 221	7 385	10 429	19 253
- Régularisation des sommes distribuables	16 537	52 505	29 577	51 039	102 756
b - Rachats	(1 495 679)	(3 741 250)	(2 325 021)	(3 251 742)	(6 405 065)
- Capital	(1 438 500)	(3 582 700)	(2 244 500)	(3 135 200)	(6 193 200)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 529)	(14 145)	(11 558)	(16 138)	(30 766)
- Régularisation des sommes distribuables	(51 650)	(144 406)	(68 963)	(100 404)	(181 099)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 073 204)	(2 393 665)	(934 024)	(1 188 964)	(2 355 005)
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>					
a - en début de période	2 683 623	4 004 085	6 104 150	6 359 090	6 359 090
b - en fin de période	1 610 420	1 610 420	5 170 126	5 170 126	4 004 085
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>					
a - en début de période	25 590	38 479	58 433	61 405	61 405
b - en fin de période	15 801	15 801	50 545	50 545	38 479
VALEUR LIQUIDATIVE	101,919	101,919	102,288	102,288	104,059
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	0,64%	1,42%	0,84%	1,72%	3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2019 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les Bons du Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 1 130 756 dinars au 30 juin 2019, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2019	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
Obligations des sociétés admises à la cote		650 555	662 948	40,71%
BTK 2012-1 B	2 000	28 580	29 480	1,81%
BTK 2012-1 B	500	7 145	7 370	0,45%
BTK 2012-1 B	8 000	114 320	117 919	7,24%
EO ATB SUB 2017 CAT A	1 500	150 000	153 334	9,41%
EO ATL 2013-1	7 500	150 000	151 561	9,31%
EO BTE 2009	100	1 000	1 033	0,06%
EO BTE 2009	4 900	48 510	50 527	3,10%
EO BTE 2009	100	1 000	1 033	0,06%
EO UBCI 2013	2 500	50 000	50 230	3,08%
EO UBCI 2013	5 000	100 000	100 461	6,17%
Bons du Trésor Assimilables		437 988	417 882	25,66%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	361 612	22,20%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	35 855	2,20%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	20 414	1,25%
Titres OPCVM		49 913	49 926	3,07%
AL HIFADH SICAV	493	49 913	49 926	3,07%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		1 138 456	1 130 756	69,43%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 497 835 dinars au 30 Juin 2019, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2019	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES		201 046	201 468	12,37%
BTCT-52S-05-05-2020	215	201 046	201 468	12,37%
DISPONIBILITES		296 367	296 367	18,20%
TOTAL GÉNÉRAL		497 413	497 835	30,57%

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 Juin 2019, le ratio susvisé s'élève à 18,20%.

4.1.4 Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Juin 2019 une valeur comptable de 1 332 224 DT, soit 81,80% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres		Titres d'OPCVM	Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA		BTCT		
ETAT	-	417 882		201 468	619 350	38,03%
BTK	154 769				154 769	9,50%
ATB	153 334				153 334	9,41%
ATL	151 561				151 561	9,31%
BTE	52 594				52 594	3,23%
UBCI	150 691				150 691	9,25%
AL HIFADH SICAV			49 926		49 926	3,07%
Total	662 948	417 882	49 926	201 468	1 332 224	81,80%

4.1.5. Autres actifs

Ce poste présente au 30 Juin 2019 un solde de 24 dinars contre 20 dinars au 30 juin 2018 et se détaille comme suit :

	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	24	20	20
Total des autres actifs	24	20	20

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 30 juin 2019 un solde de 4 644 dinars contre 9 448 dinars au 30 juin 2018 et se détaille comme suit :

	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Dépositaire	1 780	1 780	1 800
Gestionnaire	2 864	7 668	6 399
Total des opérateurs créditeurs	4 644	9 448	8 199

4.1.7. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 30 juin 2019 un solde de 13 552 dinars contre 10 004dinars au 30juin2018et se détaille comme suit :

	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Impôts à payer (*)	(134)	30	30
Impôts à payer au titre de la contribution sociale de solidarité	-	-	200
Commissaire aux comptes	11 589	8 401	10 008
CMF (redevance & Publication)	1 786	1 527	1 331
Retenue à la source à payer	12	12	12
Charges à payer	298	34	40
Total	13 552	10 004	11 621

(*) Il s'agit d'un surplus de TCL déclaré par rapport au stock réel

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2018

Montant (en nominal)	3 847 900
Nombre de titres	38 479
Nombre d'actionnaires	437

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	1 314 900
Nombre de titres émis	13 149
Nombre d'actionnaires nouveaux	20

Rachat effectués

Montant (en nominal)	3 582 700
Nombre de titres rachetés	35 827
Nombre d'actionnaires sortant	75

Capital au 30 juin 2019

Montant (en nominal)	1 580 100
Nombre de titres	15 801
Nombre d'actionnaires	382

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

–Capital en nominal au 30 juin 2019	1 580 100
–Sommes non distribuables*	(11 118)
–Somme non distribuable des exercices antérieurs	16 864
Capital au 30 Juin 2019	1 585 846

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	53 500
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(55 645)
Frais de négociation de titres	(49)
Résultat non distribuable de la période :	(2 194)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	5 221
Régularisation des S.N.D sur rachats	(14 145)
Régularisation des S.N. D	(8 924)
Sommes non distribuables	(11 118)

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2019 au 30.06.2019 à 7 694 dinars contre 52 948 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 Au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	18 435	59 655	52 948	110 645	209 680
Total	18 435	59 655	52 948	110 645	209 680

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2019 au 30.06.2019 à 11 534 dinars contre 4 342 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 Au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Intérêts sur comptes courants	370	611	288	646	1 204
Revenus des autres placements monétaires	423	423	4 054	17 026	17 026
Total	793	1 034	4 342	17 672	18 230

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2019 au 30.06.2019 à 4 644 dinars contre 9 448 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 Au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	2 864	8 448	7 668	16 748	29 943
Rémunération du dépositaire	1 780	3 540	1 780	3 597	7 197
Total	4 644	11 988	9 448	20 345	37 140

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2019 au 30.06.2019 à 1 657 dinars contre 3 266 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 Au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Redevance CMF	481	1 420	1 289	2 815	5 032
Rémunération commissaire aux comptes	795	1 581	1 519	6 379	7 988
Publicité et publications	325	647	325	647	1 305
Agios, frais bancaires et autres charges	18	35	19	37	73
Impôts et taxes	38	119	114	256	452
Contribution sociale de solidarité	-	-	-	-	200
Total	1 657	3 802	3 266	10 134	15 049

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS D'AMORÇAGE « CAPITALEASE SEED FUND »
ARRETÉE AU 31/12/2018**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018**

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration , nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND», qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date , ainsi que les notes annexes , y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND», au 31 Décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport .Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

3 - Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction .Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4 - Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidele des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives ,que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs .

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsable de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

5 - Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives , que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur celles-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Respect du plafond du taux d'investissement

Le fonds est en respect avec l'article 2 du décret 2005-2603 au titre du taux plafond de 15 % du total de ses actifs pour les montants investis au titre d'un même émetteur.

Toutefois en application du règlement intérieur du fonds qui prend en considération le montant des souscriptions, le montant du placement dans la société DEAL TERASOFT présente un taux de 16,19% soit un léger dépassement par rapport au taux prévu par l'article 1.1.4 dudit règlement.

Tunis, le 13 Novembre 2019

Foued AMIRI

Revison Conseil
S.A. C
3-1 - Montplaisir
Téléphone : 71 950 461 - Fax: 71 950 852



BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF		Note	31/12/2018	31/12/2017
AC1	Portefeuille-titres	6-1	916 513	953 733
a-	Actions et droits rattachés		599 001	591 195
b-	Titres OPCVM		37 611	45 053
c-	Obligations et valeurs assimilées		221 218	248 673
d-	Autres valeurs du portefeuille		58 683	68 812
AC2	Placements monétaires et disponibilités	6-2	15 164	10 133
a-	Placements monétaires		-	-
b-	Disponibilités		15 164	10 133
AC3	Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF			931 677	963 866
PASSIF				
PA1	Opérateurs créditeurs	6-3	2 737	3 642
PA2	Autres créditeurs divers	6-4	3 661	3 506
TOTAL PASSIF			6 398	7 148
ACTIF NET				
CP1	Capital	6-5	1 019 804	1 016 933
CP2	Sommes distribuables		(94 525)	(60 215)
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		(60 215)	(36 905)
b-	Sommes distribuables de l'exercice		(34 310)	(23 310)
ACTIF NET			925 279	956 718
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			931 677	963 866

ETAT DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
PR1-Revenus du portefeuille-titres	6-6	(3 850)	13 481
Dividendes		1 545	1 573
Revenus des obligations et valeurs assimilés		4 734	8 681
Revenus des autres valeurs		(10 129)	3 227
PR2-Revenus des placements monétaires	6-7	85	153
Revenus des placements monétaires		85	153
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		(3 765)	13 634
CH1-Charges de gestion des placements	6-8	(27 150)	(33 523)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(30 915)	(19 889)
CH2-Autres charges	6-9	(3 396)	(3 421)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(34 311)	(23 310)
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(34 311)	(23 310)
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(3 078)	(11 086)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		5 950	10 291
Frais de négociation des titres		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		(31 438)	(24 105)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2018

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2018	31/12/2017
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	(31 438)	(24 105)
a- Résultat d'exploitation	(34 311)	(23 310)
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 078)	(11 086)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 950	10 291
d- Frais de négociation des titres	-	-
AN2- Distributions de dividendes	-	-
AN3- Transactions sur le capital	-	-
Souscriptions		
-		
Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
-		
Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits de sortie	-	-
Variation de l'actif net	(31 438)	(24 105)
AN4- Actif net		
a- En début d'exercice	956 718	980 823
b- En fin d'exercice	925 279	956 718
AN5- Nombre de parts		
a- En début d'exercice	8 030	8 030
b- En fin d'exercice	8 030	8 030
Valeur liquidative	115,228	119,143
AN6- Taux de rendement annuel	(3,29) %	(2,46) %

1- PRESENTATION DU FONDS D'AMORCAGE : CAPITALEASE SEED FUND

« CAPITALEASE SEED FUND » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-58 du 18 Juillet 2005 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le Fonds a obtenu l'agrément du CMF n° 36-2011 du 25 Novembre 2011.

Le capital initial du Fonds à la constitution s'élève à 103 000 DT divisé en 1 030 parts de 100 DT chacune. BIAT est le dépositaire de ce Fonds et United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

La durée de vie de « CAPITALEASE SEED FUND » étant fixée à 5 ans à partir de la signature du premier bulletin de souscription. Le Fonds arrive au terme de sa durée de vie le 27 mai 2017. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, la société de gestion du Fonds a reçu l'accord des porteurs de parts représentant plus que 75% des parts émises, la durée de vie a été alors prorogée jusqu'au 27 mai 2019.

2- ORIENTATION DE GESTION DU FONDS

« CAPITALEASE SEED FUND » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières qui a pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.

« CAPITALEASE SEED FUND » intervient essentiellement pour aider les promoteurs à :

- *Exploiter les brevets d'intervention,*
- *Achever l'étude technique et économique du projet,*
- *Développer le processus technologique du projet avant la phase de la commercialisation,*
- *Achever le schéma de financement,*

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif et à l'article 1 de la loi 2005-58 relative au fonds d'amorçage, les fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale; en conséquence, « CAPITALEASE SEED FUND » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « CAPITALEASE SEED FUND » sont soumis aux dispositions fiscales conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

5.2- Evaluation des éléments du portefeuille-titres

Les titres admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur d'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société...

5.3- Dépréciation des titres faisant l'objet d'une couverture par l'assurance

Pour le calcul du montant de la dépréciation des titres faisant l'objet d'une couverture par une assurance, il n'est pas tenu compte de la quote part s'élevant à 60% de la valeur du titre remboursable par l'assurance.

5.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5- Taux de participation dans les projets innovants

Le Fonds doit investir à hauteur de 50% au moins dans des projets innovants et à forte valeur ajoutée et ce conformément au paragraphe 1.1.5 du règlement intérieur. Le calcul de ce taux a pris en compte les participations à caractère innovant figurant dans le portefeuilles-titres au 31 décembre 2017 ainsi que celles qui ont été déjà cédées avant cette date. Le caractère innovant des projets des participations du Fonds s'apprécie notamment en fonction de critères objectifs tels que :

- La justification de la création de produits, service, procédés ou techniques dont le caractère innovant et les perspectives de développement économique sont reconnus, ainsi que le besoin de financement correspondant, soit au moment de la constitution de l'entreprise ou au cours de sa durée de vie lorsque le besoin de financement est affecté à la création d'un nouveau produit ou service avant sa mise effective sur le marché.
- Une forte pondération de l'investissement dans les dépenses en recherche et développement par rapport au schéma d'investissement global présenté dans le dossier du projet.

6- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 6-1 : Portefeuille-titres :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 Décembre 2018 à **916 513 DT** et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	méthode d'évaluation	% Actif net	% Actif
Actions Non Côtées		417 652	599 001		64,74%	64,29%
-						
IRIS TECHNOLOGIES SA	4 800	4 800	35 000	Procédure de sortie entamée (valeur de rachat)	3,78%	3,76%
DEAL TERASOFT SA	11 500	115 000	140 000	Procédure de sortie entamée (valeur de rachat)	15,13%	15,03%
HIDROJET TECHNICS	4 500	45 000	27 000	Valeur d'acquisition avec décote de 40%	2,92%	2,90%
POLYSMART	66 737	104 293	220 232	Procédure de sortie entamée (valeur de rachat)	23,80%	23,64%
Pinhole	186	33 039	19 824	Valeur d'acquisition avec décote de 40%	2,14%	2,13%
DIGIARTWORK	9 600	9 600	7 200	décote de 25 % sur prix d'acquisition	0,78%	0,77%
AGRILAND	10 592	105 920	149 746	Procédure de sortie entamée (valeur de rachat)	16,18%	16,07%
Obligations convertibles en actions		244 005	221 218		23,91%	23,74%
PINHOLE OCA	1 770	17 700	10 620	Valeur d'acquisition avec décote de 40%	1,15%	1,14%
POLYSMART OCA	2 141	10 705	11 527	Valeur transactionnelle	1,25%	1,24%
IRIS TECHNOLOGIES SA OCA 010416	5 510	55 100	60 676	Valeur d'acquisition	6,56%	6,51%
IRIS TECHNOLOGIES SA OCA 111216	5 510	55 100	59 344	Valeur d'acquisition	6,41%	6,37%
DIGARTWORK OCA	10 540	105 400	79 050	décote de 25 % sur prix d'acquisition	8,54%	8,48%
Compte courant associé		85 000	58 683		6,34%	6,30%
Deal Terasoft CCA 01042017		15 000	16 683	Valeur transactionnelle	1,80%	1,79%
PHINPHOLE CCA		40 000	24 000	Valeur d'acquisition avec décote de 40%	2,59%	2,58%
PHINPHOLE CCA 1		30 000	18 000	Valeur d'acquisition avec décote de 40%	1,95%	1,93%
Titres OPCVM		36 456	37 611		4,06%	4,04%
TPF	375	36 456	37 611	Valeur liquidative	4,06%	4,04%
TOTAL		783 112	916 513		99,053%	98,372%

Note 6-2 : Placements monétaires et Disponibilités :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 Décembre 2018 à 15 164 DT et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Disponibilités		15 164	10 133
TOTAL	(1)	<u>15 164</u>	<u>10 133</u>

(1) Les placements monétaires et les disponibilités au 31 Décembre 2018 se détaillent ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net	% Actif
Banque		15 382	15 382	1,66%	1,65%
Somme à régulariser		(218)	(218)	(0,02%)	(0,02%)
TOTAL		15 164	15 164	1,64%	1,63%

Note 6-3 : Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à 2 737 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA)	2 539	2 762
Compte du Dépositaire (BIAT)	197	880
	<u>2 737</u>	<u>3 642</u>

Note 6-4 : Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à 3 661 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Honoraire CAC	3 500	3 360
Etat , impôts et taxes	161	146
	<u>3 661</u>	<u>3 506</u>

Note 6-5: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2017	1 016 933
Montant	1 016 933
Nombre de parts émises	8 030
Nombre de copropriétaires	18
Souscriptions réalisées	-
Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
Rachats effectués	-
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
Autres mouvements	2 872
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 078)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 950
Régularisation des sommes non distribuables	-
Régularisation des sommes distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation des titres	-
Capital au 31/12/2018	1 019 804
Montant	1 019 804
Nombre de parts	8 030
Nombre de copropriétaires	18

Note 6-6 : Revenus du portefeuille - titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à (3 849) DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Dividendes	1 545	1 573
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	4 734	8 681
Revenus des autres valeurs	(10 129)	(3 227)
	<u>(3 850)</u>	<u>13 481</u>

Note 6-7 : Revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à 85 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur comptes de dépôt	85	153
	<u>85</u>	<u>153</u>

Note 6-8 : Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à 27 150 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	25 363	25 890
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	1 787	2 834
Frais administratifs	-	4 800
	<u>27 150</u>	<u>33 523</u>

Note 6-9 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à 3 396 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunérations d'intermédiaire et honoraires	3 078	2 912
Impôts et taxes	105	45
Services bancaires	213	464
Autres frais	-	-
	<u>3 396</u>	<u>3 421</u>

7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

7-1 Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2018	2017
Revenus des placements	(0,469)	1,698
Charges de gestion des placements	(3,381)	(4,175)
Revenus net des placements	(3,850)	(2,477)
Autres charges	(0,423)	(0,426)
Résultat d'exploitation (1)	(4,273)	(2,903)
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	(4,273)	(2,903)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,383)	(1,381)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,741	1,282
Frais de négociation de titres	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,358	(0,099)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(3,915)	(3,002)
Droits de sortie	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0,358	(0,099)
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	0,358	(0,099)
Valeur liquidative	115,228	119,143

7.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS et le Fonds d'amorçage prévoit le paiement :

- 1,5% Hors taxe des montants libérés et non investis.
- 2,75% Hors taxe des montants libérés et investis
- Une commission de succès égale à 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le (TRI) annuel minimum de 10% .Le règlement effectif de cette commission se fera à la date de la liquidation du Fonds.

La charge de la période s'élève à 25 363 DT et correspond aux frais de gestion.

Le règlement intérieur qui lie BIAT et le Fonds d'amorçage prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,25% HTVA, sur la base de l'actif net.

La charge de la période s'élève à 1 787 DT.